

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- REUNION DU 15 juin 2022 -**

DATE DE CONVOCATION : 08 juin 2022

DATE D’AFFICHAGE : 08 juin 2022

L’an deux mil vingt-deux, le quinze juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, CHAMPION Patrick, DELHOMMEAU Denis, DENIAU Xavier, LECHAT Guillaume, LECUREUIL Nicolas, MOISE Laurent et Mesdames, DE MEIRE Olivia, DESILE Anita, ORAIN Virginie, CHANDAVOINE Aurélie, BOUTELOUP Céline et HUGUET Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames CHANDAVOINE Aurélie et ORAIN Virginie, Messieurs DELHOMMEAU Denis, DENIAU Xavier et LECUREUIL Nicolas

ÉTAIT ABSENT : Monsieur YOUSFI Samy

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DESILE Anita

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 15 juin 2022.

L’ordre du jour est consacré à :

- **Détermination du prix de l’abonnement à l’assainissement et du m³ d’eau consommé pour l’année 2022**
- **Droit de préemption urbain pour un immeuble situé au 3 route d’Aigné**
- **Rémunération d’heures complémentaires au profit d’un employé de la mairie**
- **Rémunération d’heures complémentaires au profit d’une employée de l’école**
- **Rémunération d’heures complémentaires au profit d’une employée de l’école**
- **Choix de l’entreprise pour la fourniture d’un échafaudage**
- **Choix de l’entreprise pour la fourniture de bancs**
- **Choix de l’entreprise pour la fourniture de tables**
- **Achat d’un cadeau pour le départ à la retraite d’une enseignante de l’école**

OBJET

Détermination du prix de l'abonnement à l'assainissement et du m³ d'eau consommé pour l'année 2022

M. le Maire rappelle que chaque année, il convient de procéder au vote des tarifs de l'abonnement au réseau d'assainissement et du m³ d'eau consommé.

Après étude du budget Assainissement de l'exercice 2022, il est proposé d'augmenter soit de 2%, soit de 3% le prix de l'abonnement au réseau (fixé pour 2021 à 76,18€) et du prix du m³ d'eau consommé (fixé pour l'année 2021 à 1,24€). Les nouveaux tarifs proposés sont donc de **77,71€** pour l'abonnement et de **1,27€ par m³** d'eau consommé pour une augmentation de 2%, ou de **78,47€** pour l'abonnement et de **1,31€ par m³** pour une augmentation de 3%.

Après réflexion, le Conseil Municipal valide la décision d'augmenter les tarifs d'abonnement et du m³ d'eau consommé de 2%, soit **77,71€** et **1,27€** respectivement.

OBJET

Droit de préemption urbain pour un immeuble situé au 3 route d'Aigné

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le cabinet notarial BOUVET-PLANCHER, situé 4 rue de l'Eventail à Le Mans (Sarthe) est chargé de la vente de l'immeuble situé 3 route d'Aigné à Degré 72550, cadastré section AA n° 69 d'une superficie de 1610m² appartenant à Monsieur et Madame MAUGER Jean-Louis et Sylvie

L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.

Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge monsieur le Maire d'en informer le notaire.

OBJET

Rémunération d'heures complémentaires au profit d'un employé de la mairie

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'un employé ayant la fonction de secrétaire de mairie, au grade d'agent administratif principale de 1^e classe a effectué des heures complémentaires.

Cet agent a effectué 1h00 complémentaire sur le mois de mai 2022.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur ce sujet.

Après réflexion, le Conseil Municipal autorise la dépense complémentaire au chapitre des dépenses de personnel du budget principal pour l'année 2022 et demande à Monsieur le Maire le versement de la rémunération des heures complémentaires.

OBJET

Rémunération d'heures complémentaires au profit d'une employée du site scolaire

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une employée ayant la fonction de surveillante de la garderie et du restaurant scolaire, au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles a effectué des heures complémentaires à l'occasion d'une sortie de classe.

Cet agent a effectué 15h00 complémentaire sur le mois de mai 2022.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur ce sujet.

Après réflexion, le Conseil Municipal autorise la dépense complémentaire au chapitre des dépenses de personnel du budget principal pour l'année 2022 et demande à Monsieur le Maire le versement de la rémunération des heures complémentaires.

OBJET

Rémunération d'heures complémentaires au profit d'une employée du site scolaire

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une employée ayant la fonction de surveillante de la cour et du restaurant scolaire, au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles a effectué des heures complémentaires à l'occasion d'une sortie de classe.

Cet agent a effectué 15h00 complémentaire sur le mois de mai 2022.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur ce sujet.

Après réflexion, le Conseil Municipal autorise la dépense complémentaire au chapitre des dépenses de personnel du budget principal pour l'année 2022 et demande à Monsieur le Maire le versement de la rémunération des heures complémentaires.

OBJET

Choix de l'entreprise pour la fourniture d'un échafaudage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du projet d'acquisition d'un échafaudage, plusieurs entreprises ont été contactées afin d'obtenir des devis.

Une entreprise a répondu :

- Altrad (Mefran) : 2 148,00€ TTC

Après étude du devis et des produits retenus, le Conseil Municipal décide de faire appel à l'entreprise Altrad (Mefran) pour ce projet et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cet achat.

OBJET

Choix de l'entreprise pour la fourniture de bancs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du projet d'acquisition de bancs pour l'école de la commune, plusieurs entreprises ont été contactées afin d'obtenir des devis.

Trois d'entre elles ont répondu :

- Direct Jeux : 961,99€ TTC
- KG MAT Collectivités : 981,60€ TTC
- COMAT & VALCO : 1 018,80€ TTC

Après étude des devis et des produits retenus, le Conseil Municipal décide de faire appel à l'entreprise Direct Jeux pour ce projet et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cet achat.

OBJET

Choix de l'entreprise pour la fourniture de tables

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du projet d'acquisition de tables pour la salle des associations, plusieurs entreprises ont été contactées afin d'obtenir des devis.

Une entreprise a répondu :

- Altrad (Mefran) : 1 150,68€ TTC pour 10 tables

Après étude du devis et des produits retenus, le Conseil Municipal décide de faire appel à l'entreprise Altrad (Mefran) pour ce projet et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cet achat.

OBJET

Achat d'un cadeau pour le départ à la retraite d'une enseignante de l'école

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une enseignante en poste depuis 14 ans à l'école partira à la retraite à l'issue de l'année scolaire 2021-2022. Il propose au Conseil de remercier cette enseignante en lui offrant des livres pendant le traditionnel verre de fin d'année qui rassemble enseignants, membres du Conseil Municipal et employés de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à l'achat du ou des cadeaux, et fixe un coût maximum de 100€ pour cette dépense.